

Les débuts de la CECA

Source: CVCE. European Navigator. Etienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_debuts_de_la_ceca-fr-b1ed056c-3abf-4bd6-a35f-9f87cd85a69f.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Les débuts de la CECA

Le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) prévoit les institutions suivantes :

- une Haute Autorité, assistée d'un Comité consultatif.
- une Assemblée commune.
- un Conseil spécial de ministres.
- une Cour de justice.

Les différentes institutions commencent à travailler dès 1952. Le 10 août 1952, la séance d'installation de la Haute Autorité a lieu à Luxembourg, sans que la question du siège soit définitivement résolue. Le 8 septembre 1952 se déroule à Luxembourg la première séance du Conseil spécial de ministres présidée par le chancelier allemand Konrad Adenauer.

En 1953, le marché commun fonctionne à la satisfaction générale. La réussite est autant économique que politique. Le marché commun constitue un facteur de croissance de la production et des échanges intra-européens. Au niveau politique, il favorise la réconciliation franco-allemande quelques années seulement après la défaite du Reich de Hitler.